

La PAPET ' NORDIC

Dimanche 26 MARS 2017

L'Athlétic Philippidès Club Le Bar sur Loup avec le concours de la commune de Le Bar sur Loup organise la PAPET'NORDIC, épreuve de MARCHE NORDIQUE d'une distance de 10km en compétition et 6km en loisir sur le site de la papèterie à Le Bar Sur Loup

Règlement Marche Nordique PAPET' NORDIC 2017

Article 1 : la première de la Papet' Nordic est organisée le 26 mars 2017 à Bar sur Loup 06620.

Article 2 : la Papet'Nordic est ouverte à tous, elle se veut conviviale et familiale et offre un réel objectif de santé.

Article 3 : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, pour tous les participants de la Marche auprès de la société GENERALI à Marseille (n° contrat : AL817759). Il est vivement conseillé aux non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Article 4 : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure intempéries..).

Article 5 : les enfants en dessous de 16 ans pourront participer à la marche nordique uniquement sous la responsabilité et l'assurance de leurs parents.

Article 6 : tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 7 : conformément aux articles 2312 et 2313 du code du sport, la participation à la marche nordique chronométrée est conditionnée à la présentation d'une licence portant attestation de la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Marche Nordique ou de l'athlétisme en compétition, ou pour les non licenciés la présentation d'un tel certificat ou de sa copie, datant de moins d'un an (valable au 26 mars 2017).

Article 8 : il est expressément indiqué que les marcheurs participent à l'initiation Marche Nordique sous leur propre et exclusive responsabilité.

Article 9 : les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Marche nordique ou de l'athlétisme en compétition ou de la licence sportive, sur le site de 08 h à 08h30.

Article 10 : le dossard devra être entièrement lisible pendant l'épreuve MN. Dans le cas contraire, le participant ne bénéficiera plus des services liés à l'évènement.

Article 11 : le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître lors de la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Article 12 : tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée tout en restant sur les sentiers balisés.

Bulletin d'inscription :

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Les inscriptions pourront se faire à compter du 15/12/2016, et sont fixées au tarif de **12 €**. Elles peuvent s'effectuer :

- Par www.Sport-up.fr téléchargement + paiement en ligne (+ 1 € montant de la transaction) jusqu'au lundi 20 Mars 2017 inclus
- Sur notre site www.athleticphilippides.com jusqu'au lundi 20 Mars 2017 inclus par téléchargement du bulletin d'inscription et envoi par la poste
- Par le lien du CDCHS 06 du calendrier des courses
- Par courrier jusqu'au lundi 20 Mars 2017 inclus
- Chez Intersport Cannes-Mandelieu / partenaire du club l'Athlétic Philippidès.